



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons d'édition

Question écrite n° 111082

Texte de la question

M. Michel Bouvard interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur la coopération franco-italienne dans le domaine de l'édition littéraire. Afin de faciliter les ouvrages des auteurs des deux pays, des interventions publiques des deux ministères de la culture français et italien étaient prévues en soutien à une coopération entre éditeurs et pour la traduction des ouvrages. À l'approche du sommet franco-italien, il souhaite connaître les résultats obtenus en la matière.

Texte de la réponse

À l'approche du sommet franco-italien, l'honorable parlementaire souhaite connaître les résultats obtenus dans le domaine de la coopération franco-italienne en ce qui concerne l'édition littéraire. Fin 2003, un groupe de travail comprenant des éditeurs et des traducteurs a été mis en place en France, qui s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année 2004 et a noué des contacts avec la partie italienne. Notamment, une rencontre bilatérale a été organisée au moment du Salon du livre de Paris qui a débouché en 2005 sur la mise en oeuvre par les deux ministères de la culture, français et italien, d'un programme de soutien à la traduction réciproque d'oeuvres littéraires ou de sciences humaines. Dans le cadre de la convention prévue entre le Centre national du livre (CNL) du ministère de la culture et de la communication et le ministère italien des activités et des biens culturels, il a été décidé, pour 2005, que les deux parties contribueraient pour un montant de 50 000 euros chacun, pour soutenir dans leurs pays respectifs la traduction et l'édition d'ouvrages de l'autre pays. Le ministère italien a décidé d'apporter son aide sous forme de prise en charge de la traduction de cinq titres français, à hauteur de 10 000 euros par titre. Il s'agit de : Marc Fumaroli, *La Querelle des anciens et des modernes*, éditions Gallimard (publié par Adelphi) ; Jacques Yonnet, *Rue des maléfices*, éditions Phébus (publié par FBE Edizioni) ; Michel Pastourneau, *Une histoire symbolique au Moyen Age occidental*, éditions du Seuil (publié par Laterza) ; Alice Ferney, *Dans la guerre*, éditions Actes Sud (publié par RCS Libri) ; Edmond de Goncourt, *La Maison d'un artiste*, *L'échelle de Jacob* (publié par Sellerio Editore). En ce qui concerne la France, le Centre national du livre est intervenu en 2005 par le biais de son dispositif d'aide à l'intraduction, c'est-à-dire par une subvention calculée sur la base d'un devis de traduction. Ce dispositif a été renforcé pour aider les éditeurs français à hauteur de 80 % du coût de la traduction (soit une bonification de 20 points du pourcentage appliqué habituellement). Les ouvrages ont été sélectionnés par les commissions spécialisées du CNL. Cinq ouvrages ont été ainsi retenus, au-delà des 15 ouvrages aidés dans le cadre du dispositif habituel du CNL : Carlo Ginzburg, *Aucune île n'est une île*, traduction de Martin Rueff, éditions Verdier (2006) ; Pietro Querini, *Naufragés*, traduction de Claire Judde de la Rivière, éditions Anacharsis (2006) ; Salvatore Quasimodo, *Et soudain, c'est le soir*, traduction de Patrick Reumaux, éditions Elisabeth Brunet (2006) ; Vincenzo Consolo, *De ce côté du phare*, traduction de Jean-Paul Maganaro, Le Seuil (2006) ; Pier Paolo Pasolini, *Théâtre 1938-1965*, traduction d'Hervé Joubert-Laurencin et de Caroline Michel, éditions Les Solitaires intempestifs (2005). Les ouvrages qui ont reçu l'aide du CNL dans le cadre de ce programme portent la mention suivante : *Ouvrage traduit avec le concours du Centre national du livre dans le cadre du programme France-Italie*. En 2006, la mise en oeuvre du Programme France-Italie a été suspendue du fait du départ de l'interlocuteur habituel du CNL au

ministère italien des biens culturels. Le CNL continue cependant à soutenir la traduction en français d'ouvrages italiens. Ainsi, en 2006, 31 ouvrages italiens ont été aidés à la traduction en littératures étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111082

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12316

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1561